



PROGRAMME DE FORMATION

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

RNCP38565 • Niveau 3 • Certification du ministère chargé de l'Éducation nationale

Parcours	Apprentissage – année 2026-2027
Période de formation	Du 7 septembre 2026 au 5 juillet 2027
Durée au CFA	406 h de parcours professionnel ; 98 h d'enseignements généraux selon dispenses
Alternance	Principalement 1 jour au CFA / 4 jours en entreprise, complété par des semaines de regroupement
Lieu	21 avenue du Général-Castelnau, 33140 Villenave-d'Ornon
Modalité	Formation en présentiel
Mise à jour	20 août 2026

Document d'information préalable – parcours adaptable après positionnement

1. IDENTITÉ DE LA FORMATION

Intitulé : CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Code RNCP : RNCP38565 – niveau 3 – échéance d'enregistrement : 31 décembre 2028

Certificateur : Ministère chargé de l'Éducation nationale

Code diplôme : 50033205

Voie d'accès : Contrat d'apprentissage

Responsable pédagogique et référente handicap : Célia Nadaud

Finalité professionnelle

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire accompagne les enfants de moins de six ans dans le respect de leurs besoins, de leurs droits et de leur individualité. Il contribue à leur développement, à leur socialisation et à leur autonomie, assure les soins du quotidien et coopère avec les parents et les professionnels.

Objectifs opérationnels

- Recueillir et exploiter les informations utiles à la situation professionnelle.
- Adopter une posture professionnelle éthique, sécurisante et adaptée.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil, de jeu libre et d'expérimentation.
- Réaliser les soins du quotidien et appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.
- Coopérer avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Intervenir en accueil collectif, notamment en école maternelle, EAJE et ACM.
- Organiser l'accueil individuel, sécuriser les espaces, entretenir le logement et élaborer des repas.
- Préparer les épreuves professionnelles et générales du CAP AEPE.

Public concerné

Candidats souhaitant exercer auprès d'enfants de moins de six ans et remplissant les conditions légales d'accès à l'apprentissage : en principe de 16 à 29 ans révolus, avec accès possible dès 15 ans après la classe de troisième et dérogations prévues par la réglementation. Certaines situations permettent une entrée au-delà de 29 ans, voire sans limite d'âge.

Prérequis

- Avoir validé un projet professionnel cohérent avec les métiers de la petite enfance.
- Être en capacité de suivre une formation en français et de mobiliser les compétences de base nécessaires.
- Être disponible pour l'alternance et satisfaire aux exigences réglementaires du milieu professionnel d'exercice.
- Aucun diplôme préalable n'est exigé. Les dispenses d'unités générales ou professionnelles sont étudiées sur justificatifs.

2. ACCÈS, POSITIONNEMENT ET ADAPTATION

Modalités d'accès

1	Dépôt du dossier d'inscription et vérification des conditions d'accès
2	Entretien individuel: projet, motivation, contraintes et besoins
3	Positionnement initial: acquis, expression écrite et orale, repères mathématiques et connaissance du secteur
4	Étude des diplômes, dispenses, équivalences et éventuels besoins d'aménagement
5	Décision d'admission et définition du parcours individuel
6	Conclusion du contrat d'apprentissage et accomplissement des formalités administratives

Le délai d'accès dépend de la date de candidature, des places disponibles, du calendrier de rentrée et de la conclusion du contrat. Célia Formation accompagne le candidat dans sa recherche d'employeur sans garantir la conclusion d'un contrat.

Positionnement et individualisation

Le positionnement ne constitue pas une épreuve du diplôme. Il sert à identifier les acquis, les besoins de consolidation, les dispenses possibles et les adaptations utiles. Le parcours professionnel comprend 406 heures. Les enseignements généraux, planifiés à hauteur de 98 heures, sont suivis selon les dispenses dont bénéficie chaque apprenti. Le parcours individuel est formalisé à partir des justificatifs produits.

Accessibilité et handicap

Les personnes en situation de handicap ou rencontrant une difficulté de santé durable sont invitées à contacter la référente handicap le plus tôt possible. Les besoins sont étudiés avec la personne et, si nécessaire, avec les acteurs compétents afin d'envisager les aménagements pédagogiques, matériels, organisationnels ou d'examen possibles. Une impossibilité d'aménagement fait l'objet d'une recherche de solution ou d'une orientation adaptée.

Tarif et financement

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les frais de formation ne sont pas facturés à l'apprenti. Le financement est demandé à l'opérateur de compétences ou à l'organisme compétent selon la situation de l'employeur. Les éventuels frais annexes et équipements personnels sont précisés avant l'entrée en formation.

Organisation

Élément	Organisation prévisionnelle
Horaires CFA	9 h 00-12 h 30 et 13 h 00-16 h 30, selon calendrier
Rythme	1 journée hebdomadaire au CFA et 4 jours en entreprise; regroupements ponctuels
Assiduité	Présence obligatoire au CFA, en entreprise et aux évaluations

3. ARCHITECTURE ET VOLUMES DU PARCOURS

Les volumes ci-dessous résultent du calendrier 2026-2027. Le référentiel national fixe les compétences et les modalités d'évaluation, mais n'impose aucune répartition horaire nationale entre les blocs EP1, EP2 et EP3 pour la voie de l'apprentissage. La ventilation entre ces blocs relève donc de l'organisation pédagogique de Célia Formation et de la progression des apprentis.

Composante planifiée	Volume
Formation professionnelle au CFA: blocs EP1, EP2 et EP3, ateliers, évaluations, accompagnement et SST	371 h (53 jours)
Préparation directe aux épreuves: semaine de révision	35 h (5 jours)
TOTAL DU PARCOURS PROFESSIONNEL	406 h
Enseignements généraux planifiés, suivis selon les dispenses	98 h (14 jours)
TOTAL DU PARCOURS COMPLET SANS DISPENSE	504 h

Articulation CFA / entreprise

L'entreprise constitue un lieu de formation à part entière. Les activités confiées sont mises en relation avec le référentiel et la progression. Le livret individuel de suivi, les échanges avec le maître d'apprentissage et les bilans tripartites permettent de suivre les compétences mobilisées dans des contextes variés, notamment auprès d'enfants de moins de trois ans et en accueil collectif.

Dispenses et durée individuelle

Le parcours complet représente 504 heures pour un apprenti ne bénéficiant d'aucune dispense. Lorsqu'un apprenti est dispensé des unités générales, son parcours est ramené à 406 heures. Toute autre adaptation est examinée sur justificatifs, au regard des acquis, des obligations du contrat et des exigences de certification.

4. BLOC 1 – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Référence : RNCP38565BC01 / unité UP1 – volume intégré aux 371 heures professionnelles

Compétences visées

- Recueillir les informations et prendre en compte le contexte professionnel.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Contenus principaux

- Besoins fondamentaux, droits de l'enfant, développement global, rythmes et individualité.
- Observation, transmissions, communication professionnelle, éthique et bientraitance.
- Jeu libre, exploration, activités d'éveil, langage, motricité, créativité et inclusion.
- Accueil de l'enfant et de sa famille ; séparation, familiarisation et sécurité affective.
- Soins d'hygiène et de confort, sommeil, acquisition de la propreté et autonomie.
- Alimentation du jeune enfant, accompagnement des repas et prévention des risques.
- Santé, signes d'alerte, protocoles, accidents, urgences et limites de fonction.
- Prévention des violences, discriminations et situations de danger; obligations de signalement.
-

Activités pédagogiques et évaluations

Études de situations, observations de supports, ateliers de soins sur matériel de puériculture, conception et animation d'activités, analyses de pratiques, entraînement aux fiches EP1, QCM, productions écrites et orales, mises en situation et épreuve blanche.

5. BLOC 2 – EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF

Référence : RNCP38565BC02 / unité UP2 – volume intégré aux 371 heures professionnelles

Compétences visées

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement.
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- Assurer la remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

Contenus principaux

- Organisation et missions des EAJE, écoles maternelles et accueils collectifs de mineurs.
- Cadre institutionnel, acteurs, responsabilités, projet d'établissement et projet pédagogique.
- Travail en équipe, transmissions, réunions, secret professionnel et discrétion.
- Relation sécurisante, accueil des familles, participation de l'enfant et inclusion.
- Rôle de l'ATSEM, assistance pédagogique, accompagnement des temps de vie et des activités.

- Hygiène des locaux et matériels, produits, protocoles de bio-nettoyage, prévention des risques.
- Développement durable appliqué aux pratiques professionnelles.

Activités pédagogiques et évaluations

Études de dossiers professionnels, analyse de protocoles et projets, exercices de transmissions, mises en situation d'équipe, travaux sur l'hygiène et l'entretien, évaluations écrites, études de cas et examen blanc EP2.

6. BLOC 3 – EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Référence : RNCP38565BC03 / unité UP3 – volume intégré aux 371 heures professionnelles

Compétences visées

- Organiser son action.
- Négocier le cadre de l'accueil.
- Assurer l'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Élaborer des repas adaptés.

Contenus principaux

- Projet d'accueil, organisation de la journée, adaptation et continuité éducative.
- Cadre de l'emploi à domicile et de l'assistant maternel ; échanges avec le parent employeur.
- Sécurisation des espaces, prévention des accidents domestiques et gestion du matériel.
- Entretien du logement, linge et équipements de l'enfant.
- Menus, équilibre alimentaire, hygiène, conservation, préparation et service des repas.

Activités pédagogiques et évaluations

Construction d'un projet d'accueil, ateliers d'aménagement sécurisé, étude de documents contractuels, travaux pratiques d'entretien et de préparation de repas, simulations d'entretien, évaluation pratique et orale et examen blanc EP3.

7. Module complémentaire – Sauveteur secouriste du travail (SST)

Célia Formation organise et finance cette formation complémentaire afin de renforcer les compétences des apprentis en matière de prévention et de secours et de favoriser leur insertion professionnelle. Le SST ne constitue pas une unité obligatoire du CAP AEPE. La délivrance du certificat est conditionnée à la participation à l'intégralité de la formation et à la réussite aux évaluations prévues par le référentiel SST.

8. ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET TRANSVERSAUX

Le calendrier prévoit 98 heures d'enseignements généraux, soit 14 journées. Ces heures s'ajoutent aux 406 heures du parcours professionnel et sont suivies en fonction des dispenses reconnues lors de l'inscription aux épreuves. Le référentiel ne fixe pas de répartition horaire obligatoire entre les matières générales pour les apprentis.

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Compréhension et production de messages écrits et oraux, argumentation, expression liée à l'expérience professionnelle, repères historiques et géographiques, citoyenneté, valeurs de la République et préparation à l'unité UG1.

Mathématiques et physique-chimie

Recherche et traitement de l'information, calculs usuels, proportionnalité, mesures, résolution de problèmes, démarche expérimentale, sécurité et communication d'un résultat, en lien avec les situations professionnelles et l'unité UG2.

Prévention-santé-environnement

Analyse de situations, santé, sécurité, environnement, consommation, prévention des risques et conduite à tenir face à une urgence. L'unité PSE est organisée conformément à la réglementation du CAP et aux éventuelles dispenses applicables.

Préparation aux épreuves et remédiation – 35 h

Cinq journées sont organisées dans le mois précédant les épreuves : méthodologie, vérification des supports exigés, entraînements chronométrés, examens blancs, correction, analyse des résultats et plans de progrès individualisés. Ces 35 heures sont incluses dans les 406 heures du parcours professionnel.

Insertion professionnelle et outils numériques

Actualisation du CV, recherche d'emploi, préparation aux entretiens, identité professionnelle numérique et utilisation responsable des outils de communication.

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés et ressources documentaires actualisées.
- Pédagogie active : études de cas, résolution de problèmes et travaux en sous-groupes.
- Démonstrations, ateliers pratiques et mises en situation professionnelles.
- Analyse de l'expérience acquise en entreprise et retours réflexifs.
- Accompagnement individualisé, remédiation et entraînements aux épreuves.
- Supports papier et numériques, selon les besoins du parcours.

8. MOYENS ET ENCADREMENT

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation équipée, vidéoprojecteur, accès aux ressources numériques et supports pédagogiques.
- Matériel de puériculture pour les soins, le sommeil, l'alimentation, l'éveil et la sécurité.
- Produits, matériels et protocoles pour les travaux d'entretien et de bio-nettoyage.
- Matériel et espace adaptés aux entraînements de préparation culinaire.
- Sujets, grilles, dossiers documentaires et simulations conformes aux attendus des épreuves.
- Livret individuel de suivi et outils de liaison CFA-entreprise.

Équipe

Fonction	Intervenant
Direction, coordination pédagogique et suivi administratif	Célia Nadaud
Référente handicap	Célia Nadaud
Référente mobilité nationale et internationale	Célia Nadaud
Formation professionnelle	Célia Nadaud et intervenants qualifiés selon les matières
Accompagnement en entreprise	Maître d'apprentissage désigné par l'employeur

Les qualifications, expériences, compétences et actions de professionnalisation des intervenants sont tenues à disposition dans le dossier qualité de Célia Formation.

Suivi du parcours

- Suivi de l'assiduité au CFA et échanges avec l'employeur.
- Livret individuel de suivi renseigné par l'apprenti, le maître d'apprentissage et le CFA.
- Contacts réguliers et bilans tripartites, sur site ou à distance selon les besoins.
- Évaluations intermédiaires, bilans de progression et actions de remédiation.
- Accompagnement en cas de difficulté pédagogique, sociale, contractuelle ou de risque de rupture.

9. ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Évaluation pendant la formation

- Positionnement initial et définition des objectifs individuels.
- Évaluations diagnostiques, formatives et sommatives : QCM, études de cas, productions, oraux et travaux pratiques.
- Évaluation des compétences mobilisées en entreprise et bilans tripartites.
- Examens blancs pour les unités professionnelles et générales préparées.
- Bilan final et attestation de fin de formation.

Épreuves certificatives – CFA non habilité au CCF

Les candidats sont présentés aux épreuves ponctuelles organisées par l'autorité académique. Les modalités ci-dessous sont données sous réserve des convocations et instructions de la session d'examen.

Unité	Coefficient	Modalité ponctuelle
EP1 / UP1 – Développement du jeune enfant	7	Oral de 25 min : exposé puis entretien à partir de deux fiches
EP2 / UP2 – Accueil collectif	4	Épreuve écrite de 1 h 30
EP3 / UP3 – Accueil individuel	4	Épreuve pratique et orale à partir d'un ensemble documentaire
EG1 / UG1 – Français, HG-EMC	3	Épreuves ponctuelles selon réglementation du CAP
EG2 / UG2 – Mathématiques, physique-chimie	2	Épreuve ponctuelle écrite
EG3 / UG3 – EPS	1	Selon situation et réglementation applicable
EG4 / UG4 – PSE	1	Épreuve ponctuelle écrite

Règles de délivrance

Le diplôme est délivré par l'autorité académique selon les règles nationales applicables au CAP. Il ne faut pas confondre validation pédagogique interne et obtention du diplôme. Les dispenses et bénéfices de notes sont appliqués par l'autorité compétente sur justificatifs. Le CAP n'est pas soumis à une règle générale imposant 10/20 dans chaque bloc sans compensation.

10. DÉBOUCHÉS, POURSUITES ET INDICATEURS

Emplois accessibles

- Assistant éducatif petite enfance ou auxiliaire petite enfance en EAJE.
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant en structure collective.
- Agent spécialisé des écoles maternelles après réussite au concours d'ATSEM.
- Assistant maternel après obtention de l'agrément.
- Garde d'enfants ou employé familial auprès d'enfants, à domicile.
- animateur petite enfance dans les structures relevant de son champ de compétences.

Poursuites possibles

Selon le projet professionnel et sous réserve de remplir les conditions d'admission propres à chaque certification, le titulaire du CAP AEPE peut notamment poursuivre vers le Titre professionnel Intervenant éducatif petite enfance (IEPE), niveau 4 – RNCP41849, le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, un baccalauréat professionnel du secteur sanitaire et social ou d'autres formations du secteur de la petite enfance. Il peut également se présenter au concours d'ATSEM, l'accès à cet emploi étant conditionné à la réussite au concours. L'accès au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ne découle pas directement du seul CAP AEPE : le candidat doit remplir les conditions d'admission en vigueur.

Équivalences, passerelles et dispenses

Les correspondances et dispenses évoluent. Elles sont vérifiées au moment de l'inscription à partir de la fiche RNCP38565, de l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié et des textes propres aux certifications concernées. Célia Formation ne promet aucun allègement qui ne serait pas confirmé par un texte en vigueur ou par l'autorité certificatrice.

Indicateurs de résultats

Les indicateurs disponibles sont publiés et actualisés sur le site de Célia Formation : taux d'obtention, taux de poursuite d'études, taux d'interruption, taux d'insertion professionnelle, valeur ajoutée et taux de rupture des contrats d'apprentissage lorsque les données sont consolidées et pertinentes. Une mention « non disponible » ou « non calculable » est utilisée lorsqu'un indicateur ne peut pas encore être établi de manière fiable.

Références

- France compétences – fiche RNCP38565, CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
- Arrêté du 30 novembre 2020 portant création du CAP AEPE, modifié.
- Arrêté du 2 mai 2025 modifiant les définitions d'épreuves et les périodes en milieu professionnel, applicable à compter de la session 2026.
- Code du travail – dispositions relatives à l'apprentissage et aux missions des CFA.
- Référentiel national qualité applicable aux organismes concourant au développement des compétences.

Contact

Célia Formation – 21 avenue du Général-Castelnau, 33140 Villenave-d'Ornon
06 23 62 13 52 – cfa.celiaformation@gmail.com – www.cfaceliaformation.com

Programme remis avant l'inscription définitive. Version du 20 août 2026.